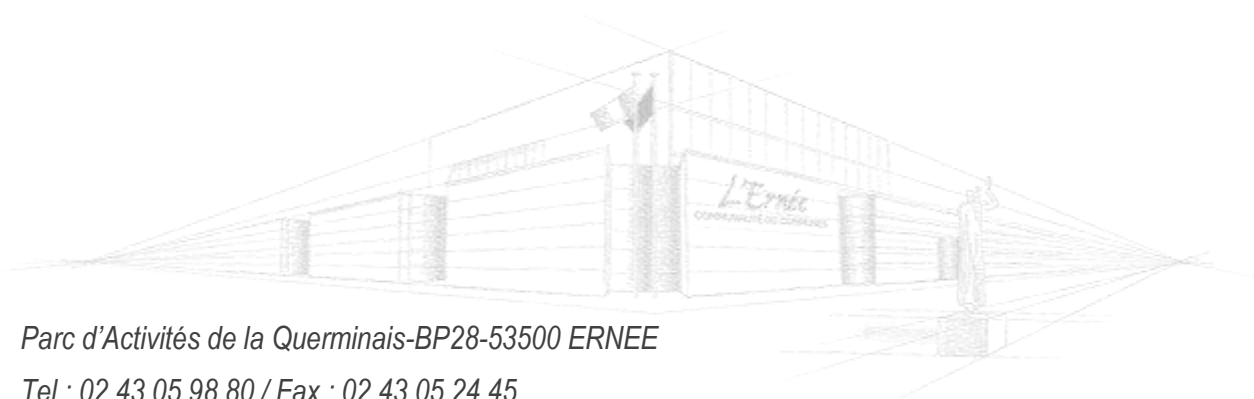


LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU



Parc d'Activités de la Querminais-BP28-53500 ERNEE

Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45

Courriel : accueil@lernee.fr – Site Internet : cc-lernee.fr

ADMINISTRATION GENERALE	1
- Installation de Madame Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Conseillère communautaire Erreur ! Signet non défini.	
- Rapport d'activité 2019	1
- Mandature 2020-2026 Composition des commissions permanentes	1
- Mandature 2020-2026 Comité de pilotage "100% inclusif" du Département de la Mayenne Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée	3
- Mandature 2020-2026 Syndicat Mixte Ouvert Mayenne Très Haut Débit (SMO Mayenne THD) Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée	3
- Mandature 2020-2026 Groupes de travail « Aménagement et développement du territoire » du Conseil départemental de la Mayenne Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée.....	4
- Mandature 2020-2026 Mayenne Ingénierie Désignation du représentant de la Communauté de communes de l'Ernée.....	4
- Mandature 2020-2026 Agence Technique Départementale de l'Eau (ATD'Eau) Désignation d'un nouveau représentant de la Communauté de communes de l'Ernée	5
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6
- Extension des PA de la Querminais et de la Brimonnière à Ernée Acquisitions foncières et convention avec la SAFER des Pays de la Loire	6
- Pépinière d'entreprises à Ernée Avenant au bail précaire avec les Minoteries du Château	8
- Imprim'Ernée Création à Ernée Bilan financier de l'opération et crédit-bail à l'immobilier.....	8
- Plastima Composites à Andouillé Avenant au crédit-bail à l'immobilier.....	9
- Site satellite de la MSP d'Ernée à de Juvigné : fixation des conditions de location.....	10
- Maison de Santé Pluridisciplinaires à La Baconnière Rachat du matériel professionnel d'un médecin généraliste	10
- PA des Sémondrières à Ernée Vente d'une parcelle	11
DEVELOPPEMENT LOCAL	12
- Mise en œuvre d'un programme de rénovation énergétique du parc social locatif communautaire Demande de subvention au titre du CTR 2020 (Région)	12
- Requalification-extension du PA de la Maladrerie à Andouillé Demande de subvention au titre du CTR 2020 (REGION)	13
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE ET TERRITOIRE_PCAET	14
- Convention de partenariat pour le suivi et l'animation du PCAET avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais et Mayenne Communauté.....	14
CULTURE	15
- Avenant n°1 à la convention intercommunale d'appui aux projets culturels de territoire 2019/2022 avec Mayenne Culture et la DRAC Pays de la Loire	15
- Projet Education Artistique et Culturel Demande de financement auprès de la DRAC des Pays de la Loire.....	15
AQUAFITNESS DE L'ERNEE	17

- AquaFitness de l'Ernée : tarifs 2020-2021	17
URBANISME	18
- Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) Constitution de la Commission Locale	18
SOLIDARITES_SERVICES DE PROXIMITE	20
- Convention de partenariat entre la Communauté de communes de l'Ernée et LADAPT Mayenne	20
EAU ET ASSAINISSEMENT	21
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service	21
RESSOURCES HUMAINES	23
- Pôle Eau et Assainissement Création d'un poste d'agent réseau fontainier	23
- Saison culturelle de l'Ernée 3E Paiement des heures supplémentaires des régisseurs	23
- AquaFitness de l'Ernée Recrutement d'un agent en contrat d'apprentissage	23
- RIFSEEP Elargissement aux cadres d'emploi des techniciens et des ingénieurs territoriaux	24
- Taux de promotion : avancements de grades et modification du poste d'agent technique à temps non complet	24
- Mise en œuvre du télétravail : validation du protocole	24
- Service « Systèmes d'information » Création d'un poste d'administrateur réseaux et télécoms	25
- Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage Création d'un poste d'agent technique polyvalent	25
- Ecole de Musique et de Théâtre de l'Ernée Modification du tableau des effectifs	26
FINANCES	27
- FPIC 2020 : modalités de répartition pour l'année 2020	27
- Subvention 2020_ Motoclub d'Ernée à la suite de l'annulation du Motocross des Nations	28
- Créances irrécouvrables : admission en non-valeur	28
- Aide à l'acquisition de mobilier de bibliothèques : programme 2020	29
- Décisions Modificatives Budgétaires	30

La séance débute à 20h30.

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, Gilles LIGOT, Président, donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du 20 Juillet 2020.

Aucune remarque n'est prononcée, le procès-verbal est adopté.

Il donne lecture des décisions du Président prises depuis le dernier Conseil communautaire et précise qu'elles sont disponibles sur l'espace partagé.

Aucune remarque n'est prononcée à la lecture des décisions du Président.

Le Président propose au Conseil communautaire d'ajouter 2 questions diverses à l'ordre du jour sur les sujets suivants :

- ADLJ : désignation d'un représentant de la Communauté de communes de l'Ernée
- PA de la Brimonnière à Ernée²& : vente d'une parcelle à destination de la société DISTRICO

Aucune objection n'est faite sur l'ajout de ces deux questions diverses à l'ordre du jour.

En préambule, le Président expose que, par courrier en date du 28 août 2020, Monsieur Jean-Claude BECHU, Maire de Saint Hilaire du Maine, informait le Président de la démission de Monsieur Mickaël JAMES de son mandat de Conseiller Municipal.

En application de l'article L.273-5 du code électoral, la fin du mandat de conseiller municipal, quelle qu'en soit la cause, conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire. Nul ne peut en effet être conseiller communautaire s'il n'a pas la qualité de conseiller municipal.

Aux termes de l'article L273-12 du code électoral (dispositions spécifiques aux communes de moins de 1 000 habitants), lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, il est pourvu par le premier membre du Conseil municipal n'exerçant pas de mandat communautaire pris dans l'ordre du tableau établi à la date de l'élection subséquente du Maire et des adjoints.

À la suite des élections du 4 août dernier, Madame Sandrine CROTTREAU-RAGARU, a été élue 1^{ère} adjointe à la Mairie de Saint Hilaire du Maine et devient donc Conseillère communautaire à la place de Monsieur Mickaël JAMES.

Gilles LIGOT demande à l'assemblée de prendre acte de cette modification.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport d'activité 2019

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président fait état du bilan d'activité 2019 des services communautaires mis à disposition des conseillers communautaires. Aucune remarque n'étant formulée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DU RAPPORT

Mandature 2020-2026 Composition des commissions permanentes

Rapporteur : Gilles LIGOT

Le Président rappelle que, dans le cadre du fonctionnement de la Communauté de communes, 7 commissions permanentes ont été instituées.

Pour donner suite au travail réalisé en fin d'année dernière sur le fonctionnement de la gouvernance de la Communauté de communes, de nouveaux critères ont été établis sur le fonctionnement des commissions. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Assurer un taux de participation élevé des élus tout au long de la mandature
- Permettre d'élargir la participation active des élus dans les commissions de la Communauté de communes ;
- Faciliter les relais d'informations entre les communes et la Communauté de communes ;
- Permettre aux commissions de s'emparer des enjeux des politiques communautaires.

Les règles suivantes ont été établies :

- Fixer un nombre d'élus cible de 20 par commission répartis de la manière suivante (à l'exception des commissions 3 et 4) :

Commune	Elu/commission
ANDOUILLE	2
CHAILLAND	1
ERNEE	3
JUVIGNE	1
LA BACONNIERE	2
LA BIGOTTIERE	1
LA CROIXILLE	1
LA PELLERINE	1
LARCHAMP	1
MONTENAY	1
SAINT DENIS DE GASTINES	2
SAINT GERMAIN LE GUILLAUME	1
SAINT HILAIRE DU MAINE	1
SAINT PIERRE DES LANDES	1
VAUTORTE	1
TOTAL	20

- Limiter à 2 le nombre de commissions par élu ;
- Chaque conseiller communautaire devra faire partie d'au-moins une commission.

Suite à la présentation des commissions lors des rencontres de territoire, les communes nous ont transmis les listes des membres pour les commissions communautaires.

Un tableau est joint en annexe présentant la composition des commissions communautaires, à l'exception de la « *Commission 3 : Solidarité-Services de proximité* » qui sera présentée lors du prochain CA du CIAS.

Le Président expose que le nombre cible de 20 élus a été tenu dans les grandes lignes. Pour le CIAS, des commissions thématiques seront créées lorsque le CIAS sera pleinement installé.

Danièle DENIAU demande si des personnes non élues pourront bien participer au CIAS.

Le Président précise qu'il y a bien 15 membres nommés au sein du Conseil d'administration du CIAS.

Il est proposé de procéder, à main levée, à la désignation des membres présentés.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Comité de pilotage "100% inclusif" du Département de la Mayenne
Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Le Président rappelle que le Conseil départemental de la Mayenne a été retenu pour déployer la démarche « Territoire 100% inclusif ».

Il s'agit de valoriser les initiatives déjà à l'œuvre mais surtout de de coconstruire avec les personnes en situation de handicap, une société plus inclusive, facilitant l'accès au droit commun.

Cette démarche, destinée en premier lieu aux personnes en situation de handicap, améliorera la vie quotidienne de tous dans la mesure où les réflexions et travaux à mener s'articuleront autour de 5 axes :

- Accéder à ses droits plus facilement
- Être accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université
- Accéder à l'emploi et travailler comme tout un chacun
- Vivre chez soi
- Être acteur dans la cité

L'inclusion des personnes en situation de handicap se concrétisant au plus près des lieux de vie de la population, il est important que les EPCI soient mobilisées aux côtés de l'Etat et du Département.

Dans ce sens, le Président de Conseil départemental, par courrier en date du 17 juillet 2020, sollicite la collectivité pour désigner en son sein un binôme référent élu/technicien pour siéger au sein du Comité de pilotage qui aura en charge de :

- Suivre les travaux des ateliers thématiques
- Valider les priorités d'actions
- Auditionner et soutenir les porteurs d'initiatives en faveur de l'inclusion.
- Faciliter la mise en place du plan d'actions au bénéfice de l'ensemble de la population

Le Président propose de désigner de façon permanente et pour la durée de la mandature, le binôme suivant :

Elu	Bertrand LEMAITRE	Vice-Président en charge des solidarités et services de proximité
Technicien	Clarisse HEROUARD	Responsable du pôle solidarités et services de proximité

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Syndicat Mixte Ouvert Mayenne Très Haut Débit (SMO Mayenne THD)
Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Pour rappel, le Conseil Départemental s'est positionné depuis plusieurs années sur le développement du numérique en Mayenne. Pour se faire, il s'est doté en 2012 d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) avec pour objectif la définition des actions à engager pour atteindre, à terme, une couverture très haut débit (fibre optique) pour tous les mayennais d'ici 2021.

Pour réaliser le déploiement de ce réseau, la Communauté de communes de l'Ernée, le 13 octobre 2015, a inscrit dans ses statuts la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques ».

Cette compétence permet à la Communauté de communes d'adhérer au SMO Mayenne THD créé à cet effet en 2016. Ce dernier est composé des représentants du Département de la Mayenne, de la Région Pays de Loire, du TEM (Territoire Energie Mayenne) et des EPCI mayennais, il a en charge la mise en œuvre du déploiement et l'exploitation du réseau fibre optique ainsi que le portage financier de l'opération.

Dans le cadre du renouvellement du Conseil communautaire, par courrier en date du 28 juillet dernier, le SMO Mayenne THD a sollicité la collectivité pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de siéger au sein de son comité syndical.

Lors du précédent mandat, Monsieur Thierry CHRETIEN représentait la collectivité au sein de cette structure. **Aussi le Président propose les représentants suivants :**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Thierry CHRETIEN	Olivier ALLAIN

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Groupes de travail « Aménagement et développement du territoire » du Conseil départemental de la Mayenne

Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Le Conseil départemental de la Mayenne, afin que les collectivités puissent mener dans les meilleures conditions leurs projets, met en place des groupes de travail spécifiques aux grands enjeux d'aménagement et de développement du territoire : numérique, santé, grand âge, habitat, transition écologique, mobilités.

Aussi, la **Communauté de communes de l'Ernée est sollicitée pour désigner des référents élus afin de la représenter. Le Président propose :**

THEMES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Numérique	Thierry CHRETIEN	Olivier ALLAIN
Santé	Bertrand LEMAITRE	Régis FORVEILLE
Grand âge	Bertrand LEMAITRE	Annick GUILLAUME
Habitat	Thierry CHRETIEN	Gervais HAMEAU
Transition écologique	Jacqueline ARCANGER	Jean-Claude BECHU
Mobilités	Jacqueline ARCANGER	Joannick LEBON

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Mayenne Ingénierie

Désignation du représentant de la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Depuis 2017, la Communauté de communes de l'Ernée est adhérente, pour son compte et celui des communes à Mayenne Ingénierie.

Mayenne Ingénierie a été créée par le Conseil départemental de la Mayenne sous la forme d'un Établissement public administratif qui a pour objet d'apporter aux communes et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance d'ordre juridique ou financier et technique dans les domaines de :

« L'ingénierie territoriale, la voirie et les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière et les comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier. »

À cette fin, *Mayenne Ingénierie* a pour vocation d'entreprendre toutes études et réalisations nécessaires pour atteindre l'objectif défini ci-avant, sans toutefois se substituer à ses adhérents pour effectuer les démarches auprès des tiers et administrations dans le cadre des compétences dévolues par les lois ou règlements aux collectivités.

Les statuts de *Mayenne Ingénierie* prévoient que le Conseil d'administration, présidé par le Président du Conseil départemental de la Mayenne, soit composé de douze membres. Le premier collège compte cinq membres désignés parmi les conseillers départementaux, le second collège compte six membres désignés parmi les Maires et Présidents d'EPCI des collectivités adhérentes.

Il est donc demandé au Conseil communautaire de désigner Gilles LIGOT pour représenter la Communauté de communes de l'Ernée à l'Assemblée Générale de Mayenne Ingénierie.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Agence Technique Départementale de l'Eau (ATD'Eau)

Désignation d'un nouveau représentant de la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Par délibération n°2020-103 du 29 juin 2020, le Conseil communautaire désignait pour la durée de la mandature Madame Aude ROBY et Monsieur Mickaël JAMES comme membres titulaires pour le représenter au sein du Collège des élus de l'Assemblée Générale de l'AT'EAU.

Pour donner suite à la démission de Monsieur Mickaël JAMES en tant que Conseiller Municipal, entraînant la perte de son mandat de conseiller communautaire, il convient de désigner un conseiller communautaire pour le remplacer au sein de cette instance.

Pour rappel, La Communauté de communes de l'Ernée adhère à l'Agence Technique Départementale de l'eau qui assiste les collectivités notamment dans la gestion des contrats d'affermage, la passation de marchés, le suivi de chantier ou encore lors d'échanges entre collectivités limitrophes.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner Paul GARNIER, Conseiller communautaire pour siéger au sein de cette instance en remplacement de Monsieur Mickaël JAMES.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Extension des PA de la Querminais et de la Brimonnière à Ernée
Acquisitions foncières et convention avec la SAFER des Pays de la Loire

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président expose que La Communauté de communes, au cours des 20 dernières années a développé les secteurs de la Querminais et de la Brimonnière sur l'axe Laval-Ernée en vue de favoriser le développement économique du territoire.

Ainsi, les parcs d'activités suivants ont été réalisés :

- PA de la Querminais 1, 2 et 3 sur Ernée et Montenay pour une surface de 28 ha
- PA de la Brimonnière sur Ernée pour une surface de 5ha

La situation de disponibilité de ces ZA est très avancée :

- Disponibilité QUERMINAIS : 1,3 ha réservé
- Disponibilité BRIMONNIERE : 1,4 ha non contigüe

Le 25 novembre 2019, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été approuvé par le Conseil communautaire.

Dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le PLUi fixe comme objectifs de conforter et développer l'offre industrielle économique au travers notamment de l'extension des zones industrielles de la Brimonnière et de la Querminais sur Ernée et Montenay.

Il a donc été validé dans le règlement graphique d'inscrire les développements à court terme suivants (secteurs 1AUe) :

- PA DE LA BRIMONNIERE 2 : 4,70 ha
- PA DE LA QUERMINAIS 4 : 3,78 ha

A plus long terme le PLUi prévoit les développements suivants (zone 2 AUe) :

- BRIMONNIERE : 4,76 ha
- QUERMINAIS : 3,64 ha

Ainsi, afin de préparer le développement économique futur, des échanges ont été engagés depuis 18 mois sur la maîtrise foncière des futurs développements économiques. Les discussions se sont réparties en 2 temps :

- Echanges avec les propriétaires fonciers
- Echanges avec la SAFER et les exploitants pour maintenir les activités des exploitations agricoles.

Partie 1 : échanges avec les propriétaires fonciers

La Communauté de communes a entrepris des échanges avec les propriétaires fonciers.

Extension Querminais :

Sur l'emprise future de la Querminais 4, un accord a été trouvé avec les propriétaires aux conditions financières suivantes :

Secteur	Parcelle	Surface (m2)	Prix m2	Total
1AUe	D 165	22 261	1,7	37 843,70 €
2AUe	D 160	9 080	1,5	13 620,00 €
2AUe	D 162	10 216	1,5	15 324,00 €
2AUe	D 630p	17 104	1,5	25 656,00 €
TOTAL		58 661		92 443,70 €

Extension Brimonnière :

Sur l'extension futur de la Brimonnière, l'acquisition des terrains se fera en direct par l'entreprise ALPROFER, via une SCI. L'entreprise dispose d'un important projet de développement, présenté lors du Conseil communautaire du 9 mars dernier. L'emprise foncière nécessaire au projet avoisine les 3ha (bornage à effectuer).

La Communauté de communes se chargera des compensations à l'exploitant agricole.

Partie 2 : la compensation de l'exploitant

L'ensemble des terrains cité précédemment est actuellement exploité par un agriculteur situé sur la commune de Montenay (le long de la RD31). Dans le cadre de la convention de partenariat avec la SAFER des Pays de la Loire, la Communauté de communes a identifié des terrains disponibles à proximité du siège d'exploitation et exploités actuellement par un exploitant agricole sur la commune de Saint-Pierre-des-Landes.

Ainsi, afin de permettre un échange parcellaire, la Communauté de communes peut saisir une opportunité d'acquisition d'une exploitation agricole sur la commune de Saint-Pierre-des-Landes. Ladite exploitation, actuellement en vente, n'a pas trouvé de repreneur.

Le lot comprend :

- Des terrains agricoles pour une surface totale de 46 ha 09a 18ca à 7 500 €/ha (+ frais d'acquisition)
- Des bâtiments sur une surface de 1ha 40a 84ca comprenant :
 - o Une ancienne loge de 185 m2 environ
 - o Une ancienne étable de 160 m2
 - o Des anciennes stabulations pour 300 m2
 - o Une laiterie avec équipements
 - o Une fosse à lisier bétonnée des années 2000
 - o Une stabulation de 12 travées d'une surface de 1 200 m2

La valorisation de l'ensemble est de 567 741,50 € répartis de la manière suivante :

- Terrains pour 375 028,50 €
- Ensemble bâti pour 214 713 €

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver les acquisitions foncières à intervenir auprès des conjoints PAINCHAUD sur les parcelles cadastrées D 165, 160, 162 et 630 pour partie (bornage définitif à effectuer) pour une surface estimée à 58 661 m2 et à un prix total de 92 443,70 €, hors frais annexes ;**
- **De mandater Maître HOUET, notaire à Ernée, pour la rédaction de l'acte ;**
- **D'approuver les principes de la convention à intervenir avec la SAFER des Pays de la Loire pour la mise en réserve foncière des biens exposés ci-avant pour un montant estimé à 567 741,50 €**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions avec la SAFER concernant l'opération.**

Maryvonne VOISIN s'interroge sur la problématique de l'artificialisation des sols et sur la consommation foncière du projet de l'entreprise ALPROFER. En complément de cette problématique elle se questionne sur la gestion de la future friche industrielle. Il est également demandé si le projet de l'entreprise prévoit de développer des aspects environnementaux dans la conception de ce site industriel ?

Gilles LIGOT expose que le projet de l'entreprise entraînera la création d'un atelier de près de 6 000 m². L'objectif pour l'entreprise est de poursuivre son développement.

Sur les friches industrielles, il en existe très peu sur Ernée. La Communauté de communes a toujours œuvré pour combler les friches économiques.

Serge DESHAYES demande si une utilisation des bâtiments est prévue ?

Gilles LIGOT répond que c'est évidemment une question qu'il faudra traiter et qui pourra servir aux exploitations voisines dans les mois ou années à venir.

Michel DU FOU DE Kerdaniel expose l'enjeu pour l'entreprise qui pourrait quitter Ernée si aucune solution n'est trouvée.

Maryvonne VOISIN précise qu'il n'y a rien de dit contre l'entreprise mais elle souhaite tout simplement poser des questions.

Il est demandé les principes de compensation de l'exploitant actuel ?

Gilles LIGOT précise qu'il est retenu le 1 pour 1 étant donné que la qualité des terres et la proximité avec le siège sont similaires.

Maryvonne VOISIN demande si, sur les terres qui ne seront pas échangées, un projet agricole qualitatif pourrait être mis en œuvre ?

Gilles LIGOT souscrit à cette idée même si, pour le moment, il est important d'avoir un regard sur les enjeux agricoles à court terme, et notamment dans le cadre des projets routiers en cours.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

(2 abstentions : Mmes Maryvonne VOISIN et Danièle DENIAU)

Pépinière d'entreprises à Ernée

Avenant au bail précaire avec les Minoteries du Château

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n° DL-2020-125 en date du 20 juillet 2020, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'un bail précaire avec la société « Les Minoteries du Château » au sein de la pépinière d'entreprise. Le bail initial prend fin au 30/09/2020.

L'entreprise n'ayant pas terminé ses travaux, elle demande la prolongation d'1 mois dudit bail, soit jusqu'au 31/10/2020.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver l'avenant de prolongation d'un mois du bail précaire ;**
- **D'autoriser le Président à signer ledit avenant.**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Imprim'Ernée Création à Ernée

Bilan financier de l'opération et crédit-bail à l'immobilier

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président expose que, par délibération n° DL-2017-158 en date du 20 novembre 2017, la Communauté de communes a décidé de porter le projet d'extension de l'entreprise Imprim'Ernée Création, sis 22 rue du Douanier Rousseau à Ernée.

Le projet prévoyait l'extension d'une surface de 525 m².

Les travaux de l'extension de l'atelier Imprim'Ernée Création se sont terminés en mars 2020.

Le bilan financier est le suivant :

DSIL	80 825,00 €
CCE	13 051,43 €
Emprunt (base 20 ans à 0,53%)	385 154,74 €
TOTAL	479 031,17 €

Sur la base d'un remboursement sur une durée de 20 ans, le loyer mensuel sera de 1 691,92 € HT.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver le bilan financier de l'opération ;**
- **D'approuver le tableau de remboursement du crédit-bail à l'immobilier joint au présent rapport ;**
- **De mandater Maître HOUET, notaire à Ernée pour la rédaction dudit acte ;**
- **D'autoriser le Président à signer les actes à intervenir.**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

<p align="center">Plastima Composites à Andouillé Avenant au crédit-bail à l'immobilier</p>

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes de l'Ernée est propriétaire de 2 ateliers-relais mis à disposition de l'entreprise PLASTIMA COMPOSITES à Andouillé. L'engagement de la Communauté de communes est le suivant :

- **Atelier 1 (ancienne usine) : mis à disposition via un bail commercial avec un loyer mensuel de 2 675,21 €HT**
- **Atelier 2 (nouvelle usine) : mis à disposition via un crédit-bail à l'immobilier qui se terminera le 15/09/2027 avec un loyer mensuel de 15 365,77 € HT)**

L'entreprise est spécialisée dans la fabrication d'ensemble composites. Elle intervient principalement en sous-traitance (camping-car, chantiers de l'Atlantique, nautique, ...).

L'entreprise a connu des difficultés de trésorerie en début d'année 2020, accentuées par l'arrêt partiel de l'activité lors de la crise sanitaire.

Au cours de l'été, l'entreprise a obtenu son PGE (Prêt Garanti par l'Etat) avec le soutien de la BPI Pays de la Loire.

Par délibération n° DL-2020-081 en date du 4 mai 2020, le Conseil communautaire avait autorisé :

- **Le report de 6 mois de loyer sur l'atelier 1 avec un étalement des loyers sur 24 mois. A compter du 1 octobre 2020, le loyer passera à 3 344,01 € ;**
- **Le report des 6 mois de loyer de l'atelier en crédit-bail avec un allongement de la durée (fin le 15/03/2028).**

Malgré un carnet de commandes plein pour les prochains mois, l'entreprise connaît toujours des difficultés de trésorerie et sollicite un nouveau report de 3 mois de ses loyers (octobre, novembre et décembre 2020) avec un allongement de la durée du crédit-bail portée au 15 juin 2028).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver le report des loyers d'octobre à décembre 2020 de l'atelier communautaire PLASTIMA COMPOSITES**
- **D'approuver le nouveau tableau de remboursement joint à la présente délibération ;**
- **De mandater Maître HOUET, notaire à Ernée, pour la rédaction de l'avenant audit Crédit-bail.**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Site satellite de la MSP d'Ernée à de Juvigné : fixation des conditions de location

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président expose que, dans le cadre du projet de santé du Nord-ouest mayennais validé en 2014 par le Conseil communautaire, il était prévu la création d'un site satellite sur la commune de Juvigné. La commune avait fait l'acquisition de l'ancienne agence du Crédit mutuel qui a été réhabilitée en 2019 en vue d'accueillir le site satellite de la future MSP d'Ernée.

Le bâtiment permet d'accueillir :

- **1 cabinet kinésithérapeute**
- **2 cabinets mixtes**

Il est proposé de fixer le prix de location à 8,30 €/m², tarif identique à celui pratiqué sur les MSP de La Baconnière et Andouillé.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver les conditions de location des cabinets du site satellite de Juvigné aux conditions suivantes :**
- **Tarif de location (hors charges) : 8,30€/m²**
- **Tarif de location ½ journée : 11€**
- **D'autoriser le Président à signer les baux à intervenir**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Maison de Santé Pluridisciplinaires à La Baconnière Rachat du matériel professionnel d'un médecin généraliste

Rapporteur : Gilles LIGOT

Le docteur Phelippot exerçait à la Maison de Santé de La Baconnière depuis son ouverture en fin de l'année 2017. Au début de l'année 2020, elle nous a fait part de son désir d'arrêter la pratique libérale et a donc libéré son cabinet le 10 juillet dernier.

Afin de permettre une installation facilitée d'un médecin (libérale ou collaborateur), il est proposé de procéder à l'acquisition du matériel professionnel suivant :

- Fauteuil d'examen pour 3 660 €
- Ordinateur pour 1 304 €
- Lecteur carte vitale pour 165 €
- Licence Médistory pour 634 €
- Licence Vigipaiement pour 322 €
- Licence Express vitale pour 465 €

Le montant de reprise du matériel est de 6 550 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **De procéder au rachat du matériel professionnel du docteur Audrey PHELIPPOT présenté dans la liste ci-dessus.**

Michel DU FOU DE Kerdaniel demande si des contacts sont en cours avec des médecins généralistes. Gilles Ligot expose que pour le moment des contacts sont en cours mais il n'y a pas de piste sur le médecin généraliste.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

<p align="center">Parc d'Activité des Sémondières à Ernée Vente d'une parcelle</p>

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président expose que la Communauté de communes est gestionnaire du PA des Sémondières à Ernée.

La collectivité a été saisie par une entreprise souhaitant acquérir le dernier lot disponible d'une surface de 2 301 m² en vue d'y installer son activité. Le lot concerne les parcelles cadastrées AR 412 et AR 408.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'autoriser la vente de ladite parcelle pour un prix de 50 622 € HT, soit 22€/m² ;**
- **De mandater Maître Houet, notaire à Ernée pour la rédaction de l'acte.**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

**Mise en œuvre d'un programme de rénovation énergétique du parc social locatif
communautaire**

Demande de subvention au titre du CTR 2020 (Région)

Rapporteur : Gilles LIGOT

Par délibération n°DL_2018-001 du 22/01/2018, le Conseil communautaire a validé le projet de Contrat de Territoire de la Communauté de communes de l'Ernée avec la Région dans lequel une enveloppe de 167 600€ est prévue pour le financement d'un programme de rénovation énergétique du parc social locatif communautaire.

Pour rappel, la Communauté de communes de l'Ernée est gestionnaire d'un parc social locatif de 85 logements répartis sur l'ensemble du territoire. Dix-huit de ces logements, construits en 1987 et 1988, sont énergivores (étiquette énergétique comprise entre D et F). L'objectif du programme est d'atteindre une étiquette énergétique C.

A ce stade du projet, le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant HT	Finaceur	%	Montant
Travaux	415 090,00 €	DSIL	15%	66 406,00 €
Honoraires	27 880,00€	CTR	37%	167 600,00 €
Audit énergétique	6 900,00 €	CCE	48%	215 864,00 €
TOTAL	449 870,00 €	TOTAL		449 870,00 €

Le Président propose :

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel**
- **D'autoriser le Président à solliciter ladite subvention auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Territoire Région 2020**

Michel DU FOU DE Kerdaniel demande si les travaux se feront en site occupé.

Gilles LIGOT répond que oui et que l'objectif sera bien de permettre d'apporter un gain économique aux familles.

Michel DU FOU DE Kerdaniel demande si une augmentation des loyers est envisagée ?

Gilles LIGOT répond que ce n'est pas arbitré pour le moment mais que ce n'est pas l'esprit du projet. L'objectif est d'en faciliter la location ou la vente. Il s'agit des programmes qui se vendent le moins.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

**Requalification-extension du PA de la Maladrerie à Andouillé
Demande de subvention au titre du CTR 2020 (REGION)**

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°DL_2018-001 du 22/01/2018, le Conseil communautaire a validé le projet de Contrat de Territoire de la Communauté de communes de l'Ernée avec la Région dans lequel une enveloppe de 393 400€ est prévue pour le financement de projets à caractère économique.

Par délibération n° DL-2019-161 du 30/09/2019, 190 000€ ont été sollicités dans le cadre du projet de création du Parc d'Activités de la Mine à la Baconnière.

La Communauté de communes de l'Ernée mène actuellement le projet de requalification-extension du Parc d'activités de la Maladrerie sur la commune d'Andouillé. Dans ce cadre, le restant de la dotation, soit 203 400€, est attribué à ce projet. Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
<i>Poste</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Financier</i>	<i>Montant</i>
Acquisitions foncières	6 834 €	Région CTR	203 400 €
Travaux	430 000 €	CCE	338 831 €
Extension du parking public	105 397 €		
TOTAL	542 231 €	TOTAL	542 231 €

Le Président propose :

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel**
- **D'autoriser le Président à solliciter ladite subvention auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Territoire Région 2020**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Convention de partenariat pour le suivi et l'animation du PCAET avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais et Mayenne Communauté

Rapporteur : Gilles LIGOT

Pour l'élaboration de leur PCAET respectif, les Communautés de communes de l'Ernée, du Bocage Mayennais et de Mayenne Communauté ont décidé de s'associer et de désigner la Communauté de communes de l'Ernée comme « chef de file » chargée d'organiser cette coopération. La Communauté de communes de l'Ernée a ainsi mis à disposition un agent pour assurer la coordination d'élaboration des PCAET.

Les projets de PCAET ont été arrêtés fin 2019, début 2020. Depuis le renouvellement du contrat de l'agent mutualisé, le 3 avril 2020, une nouvelle organisation est proposée par la CCE, impliquant un nouveau conventionnement entre les trois Communautés de communes.

Le chef de file reste la Communauté de communes de l'Ernée qui est en charge :

- De convoquer et d'animer les différentes instances de gouvernance (comité technique restreint et élargit, comité de pilotage) ;
- De réaliser une évaluation annuelle des PCAET ;
- De faire un suivi régulier des actions mises en œuvre ;
- D'être le relai des actions régionales et nationales afin que chaque territoire puisse se saisir des opportunités (AMI, AAP..) ;

Pour cela la Communauté de communes de l'Ernée met à disposition 1/3 d'ETP et s'engage à payer les dépenses afférentes à la convention.

Les communautés de communes du Bocage Mayennais et de Mayenne Communauté s'engagent en tant que structures participantes à :

- Définir un agent référent et un élu référent pour le suivi et l'animation de leur PCAET ;
- Participer aux instances de gouvernance ;
- Faire remonter lors des comités techniques les actions mises en œuvre ou en projet et leur état d'avancement ;
- Rembourser les dépenses engagées par la communauté de communes de l'Ernée (au prorata du nombre d'habitants, notamment)

Un comité de pilotage composé des élus et agents référents dans chaque collectivité se réunira régulièrement pour suivre l'avancement des actions et se positionner sur la mutualisation de certaines d'entre elles. Il sera secondé par un comité technique incluant les partenaires définis lors de la réalisation des PCAET.

Il est donc demandé au Conseil communautaire :

- **D'approuver la convention à intervenir entre les 3 collectivités**
- **De désigner de façon permanente et pour la durée de la mandature, le binôme suivant :**

Elu	Jacqueline ARCANGER	Vice-Président en charge du développement durable, de la gestion et du traitement des déchets
Technicien	Loïc QUENTIN	Responsable du pôle Environnement/collecte et traitement des déchets

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Avenant n°1 à la convention intercommunale d'appui aux projets culturels de territoire 2019/2022 avec Mayenne Culture et la DRAC Pays de la Loire

Rapporteur : Régis BRAULT

PJ : Avenant 1_Convention culture_2019-22

La politique culturelle est soutenue depuis de nombreuses années par le Conseil Départemental de la Mayenne. La Communauté de communes a validé en 2019 son projet culturel de territoire qui définit les objectifs poursuivis sur l'ensemble de nos politiques culturelles.

Chaque année, une convention valide le financement apporté par Mayenne Culture sur le projet culturel du territoire.

Pour l'année 2020-2021, l'aide globale prévisionnelle à la CCE s'élève 125.000€, répartis comme suit :

- Pour la saison culturelle : 70.000€
- Pour l'école de musique et de théâtre : 43.000€
- Pour le réseau lecture : 12.000€

Enfin, le Conseil départemental intervient dans le dispositif d'éducation artistique et culturelle « Aux arts collégiens » pour 8 600 €.

En complément de ces soutiens, la convention précise les interventions suivantes du Conseil départemental :

- Prise en charge d'une partie de la billetterie des collégiens (2€ par élève et par spectacle) ; le remboursement du coût des transports ; la réalisation des supports de communication liés au dispositif (pour les élèves et les enseignants).
- Soutien à l'association Au Foin de la Rue à hauteur de 35.000€.

Enfin, la convention est signée en partenariat avec la DRAC des Pays de la Loire qui apporte une aide de 19 700€ au territoire :

- 13 000€ à la résidence artistique de l'auteur de théâtre Sylvain Levey
- 2 200€ sur le dispositif « Aux arts, collégiens »
- 4 500€ à l'Harmonie Ste-Cécile d'Andouillé via le Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs (FEIACA).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver la convention 2020-2021 avec Mayenne Culture et la DRAC des Pays de la Loire**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention.**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

**Projet Education Artistique et Culturel
Demande de financement auprès de la DRAC des Pays de la Loire**

Rapporteur : Régis BRAULT

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté de communes de l'Ernée au travers sa saison culturelle La 3'E, son réseau lecture et son école de musique et de théâtre, tend à promouvoir la création

et l'éducation artistique et culturelle, avec une attention particulière portée aux adolescents. La résidence renforce la présence artistique professionnelle sur le territoire de l'Ernée.

La résidence artistique de l'auteur de théâtre Sylvain Levey et la commande d'écriture qui lui ai faite s'inscrivent dans les liens développés avec les jeunes concernés par le dispositif départemental « Aux arts, collégiens », avec les enseignants et élèves de l'école de musique et de théâtre, les lecteurs du réseau de lecture publique et les publics de la saison.

En sus, La 3'E programme 2 représentations de la création « Gros » de et avec Sylvain Levey (compagnie Veilleur), d'une part, et le réseau lecture organise dans le cadre de la partie médiation de la résidence une soirée partagée avec l'autrice Clémentine Beauvais et une soirée de lectures avec le comédien Bertrand Fournier (compagnie T'Atrium en compagnonnage avec La 3'E), d'autre part.

L'auteur sera accueilli en résidence pour 3 temps de médiation (14 jours) ainsi que pour une commande d'écriture d'un texte court (de 40 minutes une fois monté au plateau), pour être mis en scène l'année suivante dans le cadre des stages artistiques d'« Aux arts, collégiens » par un groupe d'adolescents de 4ème et de 3^{ème} dirigés par le comédien en compagnonnage avec La 3'E.

L'auteur jouit d'une renommée nationale et internationale, dans la Francophonie et les réseaux jeunes publics notamment.

Le budget global de l'action est de 34 388 € (comprenant des actions valorisées dans les budgets de la 3'E et du réseau lecture à hauteur de 6 000€).

Le projet a été reçu très favorablement par les services de la DRAC et peut donc prétendre à un financement exceptionnel de 13 000 €.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- **De solliciter le soutien financier de la DRAC des Pays de la Loire.**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

AquaFitness de l'Ernée : tarifs 2020-2021

Rapporteur : Bruno DARRAS

PJ : Grille tarifaire 2020_AFE

L'AquaFitness de l'Ernée dispose d'une grille tarifaire permettant les encaissements dans la régie de recette. La grille des tarifs est jointe au présent rapport.

1/ Cours de natation

Mise en œuvre de tarifs dégressifs pour les enfants (- de 18 ans) d'une même famille sur les activités d'enseignement de la natation (stage, aquakids au semestre ou à l'année, cours collectifs au semestre ou à l'année). Si la réduction concerne plusieurs produits, elle s'effectuera sur la plus faible réduction.

2/ Étudiant, pompiers, force de l'ordre

Mise en place d'un tarif préférentiel pour ces catégories sur les abonnements piscine et fitness (-15% sur les tarifs de base, hors offres)

3/ Tarifs Fitness

Modification des tarifs individuels, hors abonnement.

4/ Tarifs Ernéenne triathlon

Dans le cadre du développement de l'activité du club de Triathlon, le club utilisera 2 lignes d'eau supplémentaires. Le tarif passe de 450 € à 750 € pour la saison prochaine.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la grille tarifaire avec un effet au 01/09/2020.

Éric ROBINEAU demande si un point peut être fait sur la fréquentation.

Bruno DARRAS expose que la fréquentation durant la période estivale a été très faible et la situation complexe dans sa gestion. Les chiffres de rentrée sont plutôt encourageants.

Éric ROBINEAU estime qu'il est important qu'il y ait un club qui revive à la piscine.

Jacqueline ARCANGER informe qu'il y a une réunion demain soir avec la mairie d'Ernée en vue de recréer un club sur la commune.

Gilles LIGOT informe qu'une estimation de l'impact financier est en cours mais qu'il sera conséquent pour cette année 2020.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) Constitution de la Commission Locale

Rapporteur : Thierry CHRETINE

PJ : [Projet_RI_CLSPR](#)

Monsieur Thierry CHRETIEN rappelle que la loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) en date du 7 juillet 2016 a institué les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) en lieu et place des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Sur le territoire de la Communauté de communes, cela concerne les communes d'Ernée et de Chailland.

Le décret du 29 mars 2017 a, quant à lui, renforcé la gouvernance des Sites Patrimoniaux Remarquables en créant les Commissions Locales des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR).

Il appartient à la Communauté de communes de l'Ernée d'instituer ladite commission, après avis du Préfet de la Mayenne, avis rendu le 7 juillet dernier.

La Commission sera composée de :

6 membres de droit :

- Le président (Président de la Communauté de communes de l'Ernée),
- Les Maires des communes concernées par les Sites Patrimoniaux Remarquables,
- Le Préfet de la Mayenne,
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC),
- L'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

15 membres nommés :

- 1/3 de représentants désignés en son sein par le Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Ernée.
- 1/3 de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine désignés par la Communauté de communes de l'Ernée après avis du Préfet de la Mayenne.
- 1/3 de personnalités qualifiées en matière de protection du patrimoine désignées par la Communauté de communes de l'Ernée après avis du Préfet de la Mayenne.

Par délibération n°2020-099 en date du 29 juin 2020, le Conseil communautaire a désigné les membres élus siégeant dans la commission ;

Par arrêté préfectoral en date du 07/07/2020, le Préfet de la Mayenne a désigné les membres des collèges représentants les associations et les personnalités qualifiées.

Il est donc demandé au Conseil communautaire d'approuver la composition de la Commission Locale SPR de la manière suivante :

Au titre des représentants des élus :

Communes	Titulaire	Suppléant
Ernée	Gérard HUARD	Alain BELLAY
Ernée	Gérard LE FEUVRE	Régis BRAULT
Chailland	Valérie DENOUE	Virginie LEPINE

Au titre des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

Nom de l'association	Titulaire	Suppléant
Vieilles Maisons Françaises	Hervé GEROLAMI	Guy de LANDEVOISIN
Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne	Alain GUEGUEN	Jacques FOURGEAUD
Fondation du Patrimoine	Michel MEILHAC	Monsieur RAIMBAULT

- Au titre des personnalités qualifiées :

Nom de l'association	Titulaire	Suppléant
Conservateur des antiquités et objets d'art / Archéologue	Arnaud BUREAU	Anne BOCQUET
Historien / Ancienne professeur d'histoire	Corentin POIRIER	Monique LEBRETON
Architecte	Benoît DESVAUX	Anaïs ROHFRITSCH

- **D'approuver le projet de règlement intérieur annexé devra être approuvé lors de la première séance de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables.**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Convention de partenariat entre la Communauté de communes de l'Ernée et LADAPT Mayenne

Rapporteur : Bertrand LEMAITRE

PJ : [Convention_LADAPT-CCE](#)

LADAPT Mayenne, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, accompagne un public relevant du champ du handicap moteur et psychique dans ses démarches d'insertion sociale et ou professionnelle au travers de ses différentes structures qui s'organisent en deux pôles à savoir :

- **Un pôle hébergement** agréé pour accueillir 73 personnes en foyer d'hébergement, centre d'accueil de jour, foyer de vie et Service d'accompagnement dans la vie sociale « SAVS » pour que chacun(e) trouve sa place et puisse vivre à son rythme.
- **Un pôle ESAT** (établissement et service d'aide par le travail) agréé pour 60 places (en équivalent temps plein) et qui se répartit comme suit :
 - Une auberge (cuisine-service en salle-hôtellerie)
 - Un atelier câblage (filerie-pose de cosses et embouts-petits montages)
 - Un atelier conditionnement (cosmétique et autres)
 - Un atelier menuiserie (aménagements et mobiliers en petites séries et sur mesure)
 - Un atelier sous-traitance (Travaux divers – Marquage- Reprographie et mailing)

En novembre 2019, dans le cadre de la semaine nationale du handicap, Charles-Antoine Linares, directeur de LADAPT Mayenne et son équipe technique ont organisé un Handi Mouv Emploi pour aller à la rencontre des entreprises ernéennes. Dans le cadre de leurs différentes réunions de préparation au sein de notre Espace France Services, ils ont découvert l'ensemble des services de proximité ainsi que l'accompagnement délivré aux usagers pour toutes leurs démarches de la vie quotidienne.

Dans un premier temps, il souhaite mettre en place sur Ernée un **ESAT Hors les Murs de LADAPT** pour accompagner 5 personnes vers une insertion professionnelle pérenne dans une entreprise ernéenne avec le soutien d'un éducateur. Pour ce faire, l'association sollicite la mise à disposition d'un bureau de l'Espace France Service à compter de septembre 2020 afin d'accompagner individuellement et au plus près ces personnes dans leur parcours d'intégration.

Afin d'engager ce nouveau partenariat et d'en définir les modalités pratiques, il convient de réaliser une convention de partenariat jointe au présent rapport.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Rapporteuse : Aude ROBY

PJ : Rapport_RPQS_Eau-Assainissement-2019

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau (RPQS) est un document réglementaire produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Ces documents sont présents en annexe, ils reprennent des informations présentées dans le rapport d'activité de la communauté ainsi que des indicateurs techniques réglementaires.

Une synthèse, complétée d'informations non réglementaires est présentée ci-après :

RAPPORT ANNUEL 2019 DE L'EAU POTABLE

	Régie eau
Nombre de sites de production	5
Nombre de réservoirs	15
Linéaire de réseau	780 km
Habitants desservis	17 772
Nombre d'abonnés	9 374
Volumes facturés	818 000 m ³
Tarifs	7 tarifs différents
Départs	750
Arrivées	802
Changements de compteurs	699
Nouveaux Branchements	26 (+ 25 par SUEZ)
DT DICT	435 (+ 188 par SUEZ)
Renseignements urbanisme	120
Fuites	13 (+16 par SUEZ)
Travaux sur réseau	3 200 mL renouvelés (0,4 %)
Achats d'eau	360 775 m ³
Ventes d'eau	31 505 m ³
Rendements de réseaux moyens des unités de distribution	66% à relativiser en raison des aléas dus au transfert de la base de données suez en 2019. En excluant les communes concernées, le rendement moyen est de 78,4 %.
Recettes (vente d'eau et prestations)	1 914 563 €
Bilan des contrôles sanitaires de l'Agence Régionale de Santé	Pas de dépassement de la valeur limite sanitaire de consommation

RAPPORT ANNUEL 2019 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Régie assainissement	DSP assainissement
Nombre de stations d'épuration	12	6
Nombre de postes de relevages	13	2
Linéaire de réseau	Environ 100 km (certaines communes n'ont pas de plans d'ensemble numérisé)	27,1 km
Nombre d'abonnés	5 424	1 303
Conventions de rejets industriels	4	
Volumes facturés	380 800	68 600
Tarifs	11 tarifs différents	
Contrôles de conformité	110	32
Débouchages	18	4
Branchements hors lotissement	8	
Travaux réseau	1 790 ml rénovés (1,39%)	
Recettes (vente d'eau et prestations)	734 000 €	68 000 €
Tonnes Matières Sèches (TMS) évacuées par les stations	250 TMS	
Nombre de stations en dépassement charge hydraulique	3	
Nombre de stations en dépassement de charge organique	0	
Non conformités constatées par la DDT	Absence de schéma directeur de moins de 10 ans sur 6 communes	
	Fort dépassement de la charge hydraulique sur la station de la Baconnière	
	Dépassement de la norme de rejet en matières en suspension sur la lagune de Larchamp	

RAPPORT ANNUEL 2019 DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

TYPE	CONTROLE SENOM	CONTROLE CCE
CONTROLE DE CONCEPTION	13	24
CONTROLE DE REALISATION	10	13
DIAG VENDE	21	40
REACTUALISATION DIAG VENDE	1	5
CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT	6	0
TOTAL	51	82

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DU RAPPORT

Pôle Eau et Assainissement
Création d'un poste d'agent réseau fontainier

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre de la future reprise du territoire SUEZ, la charge de travail du service Eau et Assainissement va augmenter considérablement.

Compte tenu des difficultés de recrutement rencontrées par la Communauté de communes de l'Ernée pour recruter du personnel compétent sur ce genre de poste, **il est proposé au Conseil communautaire de créer un nouveau poste d'agent réseau fontainier, à compter du 1/10/2020.**

Il est rappelé que conformément à la délibération DL-2019-118 du 8/07/2019, ce poste pourra être pourvu par un agent en contrat de droit privé.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Saison culturelle de l'Ernée 3E
Paiement des heures supplémentaires des régisseurs

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre de la saison culturelle, l'organisation de la billetterie nécessite le déplacement des régisseurs titulaire et mandataire suppléant en dehors et en plus de leur temps de travail habituel.

La délibération DCC 2015-70 du 1/06/2015 permettait de verser, à titre exceptionnel et sur justificatifs, des heures supplémentaires sur la base d'une enveloppe globale annuelle de 40 heures répartie entre les régisseurs. Cette délibération prenait fin avec la saison culturelle 2019/2020.

Il est demandé au Conseil communautaire de renouveler ce dispositif, pour la nouvelle mandature, soit de la saison culturelle 2020-2021 à la saison 2025-2026.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

AquaFitness de l'Ernée
Recrutement d'un agent en contrat d'apprentissage

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Communauté de communes de l'Ernée a reçu une demande de contrat d'apprentissage pour une formation de Maître-Nageur-Sauveteur. Les intérêts de cette embauche ne seraient pas négligeables :

- Formation qualifiante dispensée par les MNS de l'AquaFitness
- Agent qui peut surveiller sur les bassins permettant ainsi une rotation pendant les WE et les congés annuels
- Agent qui pourrait intervenir auprès des clubs locaux
- Cout limité pour la CCE (les frais pédagogiques sont pris en charge par le CNFPT à hauteur de 50%, le reste à charge pour la CCE serait de 4 350 €)

Etant donné qu'un des MNS de l'AquaFitness ne souhaite pas renouveler son contrat de travail à compter du 1/10/2020 et compte tenu des difficultés de recrutement sur ce genre de poste, **il est proposé au**

Conseil communautaire d'autoriser le Président à embaucher ce jeune en contrat d'apprentissage à compter du 01/10/2020.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

RIFSEEP Élargissement aux cadres d'emploi des techniciens et des ingénieurs territoriaux

Rapporteur : Gilles LIGOT

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est un régime indemnitaire composé de deux primes :

- d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement,
- d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Le Décret n° 2020-182 du 27 février 2020 permet l'actualisation des équivalences avec la fonction publique de l'État des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale pour la définition des régimes indemnitaires servis aux agents territoriaux. De ce fait :

L'arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP s'applique au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

L'arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des techniciens des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP s'applique au cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Pour donner suite à la sortie de ce décret, **il est demandé au Conseil communautaire d'étendre la mise en place du RIFSEEP** (délibération DL-2020-65 du 9/03/2020) **aux cadres d'emploi des techniciens et des ingénieurs à compter du 1/10/2020.**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Taux de promotion : Avancements de grades et modification du poste d'agent technique à temps non complet

Rapporteur : Gilles LIGOT

Il est proposé de fixer les taux de promotion à 100 % pour les emplois suivants :

- **Pôle ingénierie voirie : avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe au 8/10/2020**
- **Service technique « direction générale » : avancement au grade d'agent technique principal de 1^{ère} classe depuis le 4/07/2020**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Mise en œuvre du télétravail : validation du protocole

Rapporteur : Gilles LIGOT

PJ : Règlement Télétravail

Avant le 17 mars 2020, la Communauté de communes de l'Ernée n'avait pas encore abordé la problématique du télétravail.

Cependant, à la suite des recommandations nationales liées au COVID 19, les agents de la Communauté de communes de l'Ernée ont été placés en position de télétravail pendant toute la période du confinement.

Durant cette période, un questionnaire de satisfaction sur le télétravail a été remis aux agents. Bien que celui-ci ait été pratiqué dans des conditions particulières, il en ressort globalement une certaine satisfaction et la majorité des agents souhaitent que la possibilité de télétravailler soit pérennisée.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de mettre en place le télétravail au sein de la Communauté communes de l'Ernée à compter du 1/11/2020 selon les modalités recensées dans le règlement joint en annexe (sous réserve de l'avis du CT en date du 21/09/2020).

Michel DU FOU DE Kerdaniel précise qu'il existe des obligations normatives sur les locaux utilisés dans le cadre du télétravail.

Gilles Ligot précise que le règlement prévoit également une connexion internet minimale.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Service « Systèmes d'information »

Création d'un poste d'administrateur réseaux et télécoms

Rapporteur : Gilles LIGOT

Le service commun « Systèmes d'information » proposé aux mairies du territoire connaît un grand succès.

De nouvelles communes souhaitent adhérer à ce service proposé par la Communauté de communes de l'Ernée.

Cependant, cela induit une charge supplémentaire pour le service informatique. L'objectif est de permettre le dimensionnement final du service avec 3,5 équivalents temps plein :

- Un responsable de service (profil ingénieur informatique)
- Un administrateur réseaux et télécom
- Un technicien informatique
- Un secrétariat à mi-temps (réalisé par l'agent d'accueil de la Communauté de communes).

Il est proposé d'engager le recrutement de l'administrateur réseau et télécom pour finaliser la structuration du service.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de créer un nouveau poste de technicien informatique à temps complet, à compter du 1/10/2020

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

Création d'un poste d'agent technique polyvalent

Rapporteur : Gilles LIGOT

L'agent technique en charge de l'aire d'accueil des gens du voyage est toujours en arrêt de travail et sa reprise est encore incertaine.

Les diverses procédures de recrutement pour lui trouver un remplaçant ont été infructueuses et son remplacement en interne devient impossible à assurer.

De ce fait, il est proposé au Conseil communautaire de créer un nouveau poste d'agent technique en charge de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, de la gestion des terrains familiaux et de l'entretien extérieur de la CCE, à compter du 1/10/2020.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

<p style="text-align: center;">Ecole de Musique et de Théâtre de l'Ernée Modification du tableau des effectifs</p>

Rapporteur : Gilles LIGOT

Compte tenu de la diminution du nombre d'élève inscrits en flûte traversière et du départ d'un professeur, **il est proposé au Conseil communautaire d'ajuster le tableau des effectifs de l'école de musique et de théâtre** de la façon suivante (sous réserve de l'avis favorable du CT en date du 21/09/20) :

- Diminution du temps de travail du poste de professeur (spécialité flûte traversière) de 10 heures à 7 heures par semaine à compter du 1/10/2020
- Suppression de l'autre poste de professeur (spécialité de flûte traversière) et création d'un poste de professeur (spécialité flûte traversière, formation musicale et direction de site) à hauteur de 10 heures 30 par semaine, à compter du 1/11/2020.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

FPIC 2020 : modalités de répartition pour l'année 2020

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président rappelle que, par délibérations n° DL-2020-080 en date du 04 mai 2020 et n°DL-2020-108 du 29 juin 2020, la Communauté de communes a mis en œuvre un fonds d'urgence pour soutenir les TPE/PME dans le cadre de la crise sanitaire.

Le dispositif prend fin le 30/09/2020.

A ce jour, 138 dossiers de demandes ont été déposés et 115 étaient éligibles aux critères du dispositif, négociés avec la Préfecture et la Région des Pays de la Loire (typologie d'activité, date de création, perte de chiffre d'affaires, ...), pour un montant total de subventions accordées de 234 800 €.

Conformément aux délibérations précisées ci-avant, le financement de l'opération s'établit de la manière suivante :

- Participation du Conseil départemental de la Mayenne à hauteur de 50% dans la limite de 160 000 €
- Répartition du solde restant de la manière suivante :
 - o Fonds propres de la Communauté de communes de l'Ernée pour 50 %
 - o Prélèvement sur FPIC (fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales) 2020 pour 50% dans la limite de 220 000 €.

Le financement du fonds de soutien est donc le suivant :

Financeurs	Montant
Conseil départemental	117 400 €
CCE (fonds propres)	58 700 €
FPIC 2020	58 700 €

La loi de financement rectificative prévoit un délai exceptionnel au 30/09/2020 pour définir des modalités de répartition du FPIC.

Ainsi, conformément aux modalités de répartition dite « dérogatoire libre », il est proposé la répartition suivante pour l'année 2020 :

	<i>FPIC 2019</i>	<i>Notification FPIC 2020</i>	<i>Proposition dérogatoire libre FPIC 2020</i>	Participation des communes dans le cadre du fonds de soutien
ANDOUILLE	51 546,00 €	52 696,00 €	45 860,88 €	6 835,12 €
LA BACONNIERE	55 913,00 €	57 095,00 €	49 689,29 €	7 405,71 €
LA BIGOTTIERE	14 346,00 €	14 320,00 €	12 462,57 €	1 857,43 €
CHAILLAND	24 956,00 €	24 623,00 €	21 429,19 €	3 193,81 €
LA CROIXILLE	17 500,00 €	17 638,00 €	15 350,20 €	2 287,80 €
ERNEE	90 748,00 €	91 484,00 €	79 617,74 €	11 866,26 €
JUVIGNE	30 714,00 €	31 410,00 €	27 335,85 €	4 074,15 €
LARCHAMP	25 139,00 €	25 409,00 €	22 113,24 €	3 295,76 €
MONTENAY	29 722,00 €	30 345,00 €	26 408,99 €	3 936,01 €
LA PELLERINE	7 774,00 €	7 368,00 €	6 412,31 €	955,69 €
ST DENIS DE GASTINES	32 966,00 €	31 960,00 €	27 814,51 €	4 145,49 €

ST GERMAIN LE GUILLAUME	13 804,00 €	14 490,00 €	12 610,52 €	1 879,48 €
ST HILAIRE DU MAINE	22 445,00 €	23 394,00 €	20 359,60 €	3 034,40 €
ST PIERRE DES LANDES	16 069,00 €	16 018,00 €	13 940,33 €	2 077,67 €
VAUTORTE	14 113,00 €	14 303,00 €	12 447,78 €	1 855,22 €
PART COMMUNES	447 755,00 €	452 553,00 €	393 853,00 €	58 700,00 €
PART EPCI	180 376 €	191 922 €	250 622 €	
TOTAL	628 131 €	644 475 €	644 475 €	

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Subvention 2020_ Motoclub d'Ernée à la suite de l'annulation du Motocross des Nations

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président expose que la Communauté de communes a accordé une subvention de 50 000 € au Motoclub d'Ernée pour l'organisation du Motocross des nations qui devait se dérouler en septembre 2020. En raison de la crise sanitaire, l'évènement, devant rassembler près de 60 000 spectateurs, a été annulé.

L'association a engagé de nombreux frais préalablement à l'organisation de l'évènement et emploie un salarié à l'année.

L'association a mis en place un programme de reprise de ses activités avec l'organisation d'évènements nationaux et internationaux en 2021 et 2022. L'organisation du Motocross des Nations est reportée à 2023.

Afin de permettre à l'association de franchir le cap de cette année 2020, **il est proposé de maintenir une subvention de 35 000 € au titre de l'année 2020.**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Créances irrécouvrables : admission en non-valeur

Rapporteur : Gilles LIGOT

Considérant que le Trésor Public a mis en œuvre l'ensemble des procédures de recouvrement à sa disposition et que celles-ci n'ont pas permis de recouvrer certaines créances, **Monsieur le Président propose l'admission en non-valeur de créances anciennes situées entre 2008 et 2013 pour les factures d'eau-assainissement et redevances ordures ménagères hors procédures en cours** (Surendettement et liquidation judiciaire).

Concernant le budget principal, 1 dossier pour loyers impayés sur logement est proposé en admission en non-valeur, sachant que ce même dossier a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de comptes de redevables en 2019. L'admission en non-valeur sera donc neutre budgétairement puisqu'une reprise sur provisions sera faite.

Budget principal

Dossiers	OBJET	Montant	Reprise sur provision
POUPIN Magali	Loyers impayés/logement St Hilaire Période 2012-2014	6 612.49 €	6 612.49 €

Budget annexe EAU EN REGIE (facturation eau et assainissement)

ANNEES	Nombre de créanciers	HT	TVA	TTC	Taux de recouvrement
2013	18	5 936.75	326.52	6 263.27	98.49%

Budget annexe GESTION DES DECHETS

ANNEES	Nombre de créanciers	HT	TVA	TTC	Taux de recouvrement
2008	33	104.00	5.72	109.72	99.43%
2009		2 301.14	126.56	2 427.70	99.25%
2010		1 945.00	106.97	2 051.97	99.42%
Sous-total 1		4 350.13	239.26	4 589.39	
Autres – en lien avec le dossier ANV du budget principal					
2013	1	103.98	5.72	109.70	
2014		107.01	5.89	112.90	
Sous-total 2		210.99	11.61	222.60	
Côtes inférieures à 5 €					
2016-2019		13.55	1.36	14.91	
Sous-total 3		13.55	1.36	14.91	
Total général		4 574.67	252.23	4 826.90	

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Aide à l'acquisition de mobilier de bibliothèques : programme 2020

Rapporteur : Gilles LIGOT

Conformément au dispositif d'aide à l'acquisition de mobilier de bibliothèques mis en place par la Communauté de communes, des soutiens financiers ont été sollicités à hauteur de 50% des acquisitions de mobiliers de bibliothèque comme suit :

Commune	Type d'aide	Fournisseur	Mobilier	Dépense HT	Montant sollicité
JUVIGNE	Aide acquisition mobilier complémentaire	Manutan Collectivités	5 Bacs et 1 présentoir mural	1 916.52 €	958.26 €
MONTENAY	Aide création bibliothèque (aide unique non renouvelable)	DPC (retenu au titre de la consultation)	Ensemble mobilier au titre du projet	63 001.39 €	3 800.00 € (aide plafonnée)

Il est proposé au Conseil communautaire d'accorder les soutiens financiers tels que présentés ci-dessus

Rappel du dispositif existant

- Aide création et aménagement de bibliothèques (DCC du 19/06/2006)

Aides communautaires	Périodicité	+ 800 hbts Aide de 50% plafonnée	- 800 hbts Aide de 50% plafonnée
Aide à la création de bibliothèque	Non renouvelable	3 800 €	4 600 €

Aide à l'aménagement des bibliothèques existantes	1 ^{ère} demande	3 800 €	4 600 €
Aide à l'aménagement des bibliothèques existantes	2 ^{ème} demande	3 800 €	4 600 €
TOTAL maximum accordé		11 400 €	13 800 €

- Aide supplémentaire à l'acquisition ponctuel de mobiliers, étendu au matériel de signalétique (DCC du 11/07/2007 complétée par celle du 26/06/2017).

Soutien financier renouvelable annuellement à hauteur de 50% du coût HT, plafonné à 2 000 € d'aide

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Décisions Modificatives Budgétaires

Rapporteur : Gilles LIGOT

DM 6 - BUBGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
022/01	Dépenses imprévues	154 592,09	
6541/72	Créances admises en non-valeur	6 612,49	
657363/90	Participation versée par le BP aux budgets annexes ZA	2 688,14	
6574/413	Subvention motocross	-15 000,00	
673/90	Titres annulés sur exercice antérieur	15 365,77	
6745/90	Subvention e fonctionnement aux entreprises fonds territorial résilience	-130 000,00	
73223/01	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		70 246,00
7473/90	Subvention Département - alimentation fonds territorial Résilience CCE		-42 600,00
7817/72	Reprise sur provision pour dépréciation d'actifs		6 612,49
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		34 258,49	34 258,49

SECTION D'INVESTISSEMENT

* Opérations non individualisées

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
020/01	Dépenses imprévues	12 319,14	
204132/90	Subvention Département - Aide à l'immobilier entreprises	38 991,00	
2041512/90	Subvention ateliers communautaires - Aide à l'immobilier entreprises	4 952,00	
276351/90	Avance remboursée par le BA ZA des Sémondières		51 310,14
Total opérations non individualisées		56 262,14	51 310,14

*Opération 79 : Atelier Imprim Ernée à Ernée

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
13158/90	Versement subvention CCE - aide immob entreprises		4 952,00
Total opération 79		0,00	4 952,00

***Opération 85 : acquisition réserves foncières**

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2111/90	Terrains nus	453 750,00	
2138/90	Constructions	214 000,00	
1641/90	Emprunt		667 750,00
Total opération 85		667 750,00	667 750,00
TOTAL INVESTISSEMENT		724 012,14	724 012,14

DM 2 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DSP**SECTION D'EXPLOITATION**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-1990,07	
61528	Entretien et réparations autres biens mobiliers	1 990,07	
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00

DM 2 - BUDGET GESTION DES DECHETS**SECTION D'EXPLOITATION**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-4 574,67	
6241	Créances admises en non-valeur	4 574,67	
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT*** Opérations non individualisées**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2111/Chap 041	Acquisition terrain - valeur vénale	17 999,00	
1314/Chap041	Vente à l'euro symbolique par la Commune d'Ernée		17 999,00
Total opérations non individualisées		17 999,00	17 999,00

*** Opération 100 : déchetteries**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2111	Terrains nus	-17 999,00	
1314	Participation commune		-17 999,00
Total opération 100		-17 999,00	-17 999,00

DM 1 - ZA les Sémondieres à ERNEE**Fonctionnement**

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
023/90	Virement à la section d'investissement	51 310,14	
6218/90	Personnel extérieur	-40,00	
62878/90	Remboursement de frais	40,00	
7015/90	Vente terrains		50 622,00
74758/90	Subvention de fonctionnement en provenance du budget principal		688,14
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		51 310,14	51 310,14

Investissement

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
021/90	Virement de la section de fonctionnement		51 310,14
168751/90	Remboursement avance remboursable au budget principal	51 310,14	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		51 310,14	51 310,14

DM 1 - ZA de la Mission à ERNEE

Fonctionnement

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
605/90	Travaux	-750,00	
6218/90	Personnel extérieur	50,00	
62878/90	Remboursement de frais	700,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00

DM 2 - ZA Pierre et Marie Curie à Ernée

Fonctionnement

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
62878/90	Remboursement de frais	2 000,00	
74758/90	Subvention de fonctionnement en provenance du budget principal		2 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 000,00	2 000,00

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Association Départementale pour le Logement des Jeunes (ADLJ)
Désignation du représentant de la Communauté de communes de l'Ernée

L'Association des Jeunes pour le Logement est une association au service jeunes de moins de 30 ans en recherche de logement ou ayant une problématique logement sur le département de la Mayenne.

Conformément aux statuts de l'association, chaque EPCI du département dispose d'un siège au sein du Conseil d'Administration de l'ADLJ.

Monsieur le Président propose de désigner, de façon permanente et pour la durée de la mandature, Monsieur Thierry CHRETIEN, vice-président en charge de l'Habitat et de la revitalisation des centre-bourgs, pour représenter la collectivité au sein de cette instance.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Parc d'Activité de La Brimonnière à Ernée
Vente d'une parcelle à destination de l'entreprise DISTRICO

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°2020-039 en date du 9 mars 2020, le Conseil communautaire a approuvé la vente d'une parcelle cadastrée BL 422 d'une contenance de 13 871 m² sur le PA de la Brimonnière.

Le projet de DISTRICO prévoit le déménagement du magasin Agrial situé route de Juvigné, sur l'emprise du futur contournement sud d'Ernée. La création du nouveau magasin sur le PA de la Brimonnière est aujourd'hui contrainte par une ligne moyenne tension exploitée par RTE. Afin de prévoir la mise en compatibilité de la ligne, au frais de RTE, il convient que la société DISTRICO soit propriétaire du terrain.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'intégrer dans l'acte de vente une clause de rachat, aux mêmes charges et conditions de l'acte d'origine, qui pourrait être activée en cas d'avis négatif de la CDAC (Commission Départemental d'Aménagement Commercial).

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Il est 22h50, l'ordre du jour est clos, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Vincent DESSANDIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.